

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 25 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 4 août 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1600678A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 25 janvier 2016, l'arrêté du 4 août 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication est modifié ainsi qu'il suit :

La disposition : « L'épreuve d'admissibilité se déroulera le 4 février 2016 en région parisienne et dans les directions régionales des affaires culturelles en outre-mer. » est remplacée par la disposition : « Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le 4 février 2016 en région parisienne et dans les directions régionales des affaires culturelles en outre-mer. ».

Les autres dispositions de l'arrêté du 4 août 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication restent inchangées.